

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

RÉSOLUTION N° 2023-14

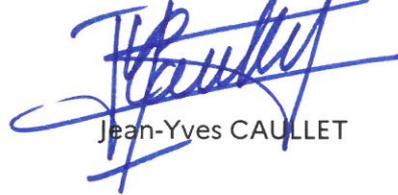
**Accord-cadre relatif à la fourniture de titres restaurant,
de chèques emploi-service universel (CESU) et prestations associées**

Vu le code forestier, notamment son article D 222-7, aliéna 15 ;
Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 16 novembre 2023 ;
Sur proposition de la directrice générale et après en avoir débattu ;

Le Conseil d'administration :

Autorise la directrice générale à signer l'accord-cadre avec la société UP COOP.

Le Président du Conseil d'administration,


Jean-Yves CAULLET